

Conditions générales de vente

L'OPTION DE LOCATION (possible jusqu'au 20/06):

Elle est valable 7 jours. Passé ce délai, elle sera automatiquement annulée. Elle donne lieu à l'établissement d'un contrat de location.

Les emplacements camping et les locations sont affectés de façon aléatoire, en correspondance avec les éléments renseignés sur le contrat de location.

Si vous indiquez lors de votre inscription un souhait (emplacement, exposition, ..), nous ferons notre possible pour vous satisfaire dans la limite de nos disponibilités, mais ce service supplémentaire ne constitue pas une garantie contractuelle. La non satisfaction d'un souhait ne saurait en aucun cas être un motif d'annulation ou prétexte à une quelconque demande de remboursement ou de dédommagement.

Il vous sera demandé le nombre définitif de personnes à inscrire et leur âge ainsi que le nombre d'installations. Tout dépassement pourra soit être refusé, soit faire l'objet d'un supplément de prix.

L'ACOMPTÉ :

Il confirme votre location et sera déduit du montant du séjour.

Il représente 25 % du prix du séjour toutes taxes comprises et 100 % des frais de réservation et d'assurance. Il doit nous parvenir dans un délai de 7 jours à compter de votre inscription.

LES FRAIS DE DOSSIER :

Chaque location retenue à l'avance donne lieu à la perception de frais de dossier de 20 €.

Dans tous les cas d'annulation, les frais de dossier sont acquis par le Village Camping Océliances et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

LA LOCATION DU SEJOUR :

La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat signé, accompagné de votre acompte (en cas de chèque impayé la location est annulée sans préavis).

Une confirmation de séjour vous est alors adressée précisant le solde restant à payer et sa date limite de règlement.

Cependant, si le délai entre votre demande de location et votre séjour ne nous permet pas de vous adresser votre contrat, vous serez alors réputé avoir accepté l'ensemble des indications figurant dans nos conditions générales de vente et notre règlement intérieur.

Nous vous rappelons qu'un logement prévu pour un nombre déterminé d'occupants ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes.

La réservation est nominative, elle ne peut être cédée ou sous-louée.

LE PAIEMENT DU SOLDE :

Pour les hébergements locatifs, le solde du séjour doit être acquitté au plus tard 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

ATTENTION : Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu le paiement du solde, nous considérerons votre location comme annulée et nous remettrons en vente les prestations correspondantes. En outre, les sommes versées seront conservées à titre d'indemnité de rupture de contrat.

En cas d'inscription moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, l'intégralité du séjour et des frais de dossier doit être acquittée à l'inscription.

Pour les emplacements camping, le solde du séjour doit être acquitté au plus tard le jour de l'arrivée, avant l'entrée sur le terrain.

Dans les deux cas une facture vous sera remise.

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DEPART :

Pour les hébergements locatifs :
Le jour de l'arrivée, les hébergements locatifs sont disponibles à partir de 16 heures.
Le jour du départ, ils doivent être laissés en parfait état de propreté et libérés avant 11h.

Pour les emplacements camping :
Le jour de l'arrivée, les emplacements sont disponibles à partir de 13h00.
Le jour du départ, ils doivent être libérés avant 11h.

Les arrivées et les départs doivent se faire aux horaires d'ouverture de la réception. En cas d'arrivée ou de départ en dehors de ces horaires, il appartient aux clients de se renseigner sur les heures et jours d'ouverture de la réception et d'en aviser le responsable.

En cas d'arrivée tardive, la réception peut être amenée à ne pas pouvoir vous accueillir. En aucun cas le camping ne peut être tenu pour responsable, ni supporter le remboursement des frais de toute nature (nuits d'hôtel, repas, suppléments,...).

MODIFICATION DU SEJOUR DU FAIT DU CLIENT.

En cas de retard le jour de l'arrivée :
L'hébergement locatif ou l'emplacement camping reste à votre disposition pendant 48 heures. En l'absence de message écrit de votre part dans ce délai, nous annulerons votre location. Le paiement intégral des prestations demeure exigé.

En cas de retard le jour du départ :
En cas de départ après 11h, une indemnité correspondant à une journée supplémentaire vous sera facturée.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

Toute modification du séjour doit faire l'objet d'une demande. Elle sera acceptée dans la limite des disponibilités et donnera lieu à la perception d'indemnités de frais de dossier de 14 €. Si la modification apportée implique une modification du coût du séjour, elle fera l'objet d'un courrier que le client doit nous retourner signé dans les plus brefs délais pour valider la nouvelle réservation.

Toute prolongation de séjour ne pourra se faire que dans le cadre d'un accord préalable et sera facturée sur la base tarifaire en vigueur.

Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.

CAUTION :

Pour tout séjour en location, une caution doit être déposée au bureau d'accueil dès votre arrivée, soit 200 € par résidence.

Cette caution vous sera restituée lors de votre départ après contrôle de la location et de son matériel, déduction faite des éventuels frais de nettoyage, de la valeur du matériel manquant ou détérioré ou des frais de remise en état. Le locataire est tenu de procéder à un état des lieux et de signaler toute anomalie le jour même de son arrivée.

TARIF NETTOYAGE DES LOCATIFS :

Le nettoyage final est à votre charge. L'habitat, ses accessoires, la vaisselle et l'emplacement doivent être laissés propres le jour du départ. Dans le cas contraire, après état des lieux, des frais de nettoyage vous seront facturés selon le tarif en vigueur.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT :

Pour les séjours avec assurance annulation :

Il vous sera retenu ou vous resterez devoir le jour de l'annulation :

- les frais de dossier et d'assurance,
- à titre d'indemnité de rupture de contrat ;
- 25 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée

- un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

L'assurance annulation souscrite vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus indiquée selon conditions prévues au contrat d'assurance.

En cas de départ anticipé, l'assurance vous rembourse la partie du séjour non effectuée et facturée selon conditions prévues au contrat d'assurance.

Dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ, vous devez nous notifier votre annulation par lettre recommandée avec avis de réception, dans les 24 heures. Vous devez également aviser l'assureur dans le délai de 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires à votre dossier de demande de remboursement. Les conditions de votre remboursement sont mentionnées dans la brochure annuelle.

Pour les séjours sans assurance annulation :

Tout séjour annulé ou écourté ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Néanmoins si le départ anticipé résulte d'un cas de force majeure, une demande de remboursement écrite et motivée (avec présentation de justificatif) peut être adressée au directeur du village camping Océliances. La demande de remboursement sera étudiée dans un délai de 2 mois. En cas d'acceptation du remboursement du séjour non réalisé, des frais de dossier de 14 € seront conservés.

MODIFICATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU VILLAGE CAMPING OCELIANCES

En cas d'annulation du fait du Village Camping Océliances vous obtiendrez le remboursement de l'intégralité des sommes versées à l'exclusion de tout dommage et intérêt.

En cas d'annulation imposée par une situation de force majeure ou pour la sécurité des clients, nous ferons notre possible pour proposer une modification de votre séjour. Vous disposerez de 72 heures pour accepter les modifications ou renoncer au séjour. En cas de renoncement, le remboursement des sommes versées n'est pas prévu.

ASSURANCE :

Les campeurs sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile.

En cas de perte, de vol, de dégradation d'effets personnels ou de dégâts survenus à la suite de cas de force majeure (tempête, inondation, chute d'arbre,...) la responsabilité du Village Camping Océliances ne peut être engagée. Nous vous conseillons de contacter votre compagnie d'assurances afin d'obtenir si nécessaire une extension de vos garanties personnelles (assurance villégiature).

En cas de fautes d'impression ou oublis dans l'édition de notre brochure, nous nous réservons le droit de rectifier toute erreur matérielle qui se serait glissée dans ce document.



English translation available on our web site.



Una traducción al español esta a su disposición sobre nuestro sitio internet.